



Communiqué de presse

Mercredi, le 15 mai 2013

L'artisanat : créativité, pérennité, diversité

Dans un environnement peu porteur, l'artisanat réussit à tirer son épingle du jeu. Depuis quelques années, l'artisanat évolue dans un contexte économique difficile : croissance atone, hausse du chômage, détérioration des finances publiques. Malgré ce climat plutôt morose, le secteur a continué à créer des entreprises et des emplois, même si la progression est beaucoup moins prononcée qu'avant la crise.

En 2013, le secteur compte plus de 6.000 entreprises et l'emploi se dirige vers le cap de 80.000 personnes occupées. Mise à part l'«alimentation», l'ensemble des groupes de métiers affiche une hausse, tant au niveau des entreprises que de l'emploi. Une personne sur cinq est occupée par l'artisanat, ce qui fait de ce dernier le premier employeur du Luxembourg. Avec quelques 2.000 apprentis auxquels il offre une formation qualifiante, l'artisanat est par ailleurs un formateur de choix au Luxembourg.

Ceci montre que les entreprises artisanales ont réussi à jouer un « effet amortisseur » dans l'économie nationale, même si elles accusent une baisse sensible tant au niveau de leur activité que de leurs marges. Si les entreprises ont malgré tout réussi à tirer leur épingle du jeu, c'est parce qu'elles ont jusqu'à présent su trouver les stratégies leur permettant de s'adapter aux nouvelles réalités économiques et que l'artisanat a en partie su bénéficier de la politique d'investissement de l'Etat.

La réforme du droit d'établissement : un coup de pouce pour l'entrepreneuriat

L'objectif poursuivi par la nouvelle loi d'établissement du 2 septembre 2011 était double : stimuler la création d'entreprises dans l'artisanat, d'une part, et permettre aux entreprises existantes de mieux se positionner par rapport à leurs concurrents étrangers, d'autre part.

Pour atteindre cet objectif, la nouvelle loi a simplifié l'accès à la profession (accès via les diplômes, regroupement et reclassement d'activités artisanales) et a élargi les champs d'application des activités. Force est de constater que le compromis trouvé par cette loi entre une libéralisation devenue inéluctable et les exigences d'une bonne formation de base tant au niveau technique qu'au niveau de la gestion d'entreprise, a porté ses fruits.

Ainsi, en comparant les 15 mois postérieurs à la réforme au 15 mois antérieurs à celle-ci, on constate une augmentation du nombre d'autorisations délivrées dans le cadre de la création d'entreprises. Par ailleurs, on note une progression substantielle des autorisations délivrées pour des entreprises existantes souhaitant élargir leurs champs d'activité. Ceci leur permettra d'offrir une palette plus complète de produits et services et ainsi de mieux se positionner sur le marché.

La réforme constitue indéniablement un facteur de modernité et de compétitivité pour l'artisanat en général.

L'artisanat offre de nombreuses perspectives, surtout pour les jeunes. Dès le plus jeune âge (enseignement fondamental et secondaire), les jeunes doivent être sensibilisés aux diverses possibilités offertes par ce secteur, afin de les inciter à suivre cette voie, que ce soit en tant qu'entrepreneur ou en tant que salarié. Une piste intéressante serait

de développer l'utilisation régulière d'exemples « best practice » ou témoignages dans les écoles.

Artisanat: un horizon de défis et d'opportunités

Pour maintenir sa créativité et son dynamisme, l'artisanat a besoin de collaborateurs ayant des profils adaptés à des postes de travail toujours plus exigeants en matière de qualification, ceci tant au niveau technique qu'opérationnel.

L'explosion du nombre de frontaliers, passant de 36% en 2000 à 48% en 2012, témoigne d'une pénurie de main-d'oeuvre, surtout qualifiée, sur le marché du travail national. Il est dès lors impératif de poursuivre les efforts entrepris au niveau de l'apprentissage des jeunes et des adultes et au niveau du brevet de maîtrise tout en maintenant un cadre fiscal et un niveau de cotisations sociales attrayant pour continuer à attirer la main d'œuvre et les investisseurs étrangers.

Dans un contexte économique difficile, des opportunités sont à saisir. Elles sont tout d'abord à rechercher dans le domaine de l'environnement et de l'énergie : la construction de logements à haute performance énergétique, l'assainissement énergétique et les sources d'énergies renouvelables, sont des secteurs à exploiter, dont les potentialités se chiffrent à 450 millions euros/an.

Une autre opportunité saisie par un nombre croissant d'entreprises est la diversification des marchés à travers l'exportation.

L'artisanat bénéficiera aussi des nouveaux créneaux économiques que le gouvernement entend développer. Ainsi, dans le domaine du commerce électronique, il s'agira de mettre en place un réseau de fibre optique. Cette opération dont le coût s'élève à 450 millions d'euros aura des retombées directes et positives sur l'artisanat, puisqu'elle se compose à raison de 75% de travaux de génie civil. La construction et la maintenance de « *data centers* » est également à souligner.

Par ailleurs, le développement du Luxembourg comme centre logistique offre des potentialités pour les entreprises artisanales, que ce soit dans la construction et l'entretien des infrastructures de transport et des centres logistiques ou dans la vente et l'entretien de véhicules utilitaires.

Les différents secteurs économiques n'évoluant pas en vase clos, la diversification de l'économie nationale est essentielle pour l'artisanat. Dans cette optique, le gouvernement veillera à consolider la place financière et à inverser le processus de désindustrialisation du pays, sachant que les secteurs financier et industriel constituent des « clients » importants de l'artisanat.

En vue de pérenniser le développement de l'artisanat dans un environnement de plus en plus concurrentiel, le gouvernement continuera à promouvoir une réglementation favorable aux PME, pilier important et dynamique de l'économie nationale. Dans ce contexte, le quatrième plan d'action en faveur des PME, actuellement élaboré par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme en concertation avec tous les acteurs concernés, visera à réduire les barrières existantes et à créer un environnement encore plus propice au développement du secteur.

Contact :
Ministère des Classes moyennes et du Tourisme
Patrick Heuschling
Tél : +352 247 847 49
patrick.heuschling@cmt.etat.lu